



Que doit-je faire avec mon assureur

Par **nrehouma**, le **27/02/2009** à **20:16**

TRES TRES URGENT MERCI.

Suite à une tempête de 2005 , j'ai eu des dégâts dans la chaufferie, ou se trouve aussi la fosse septique et la pompe de relevage à cause d'une coupure de l'électricité : la pompe est hors service ce qui a causé le débordement de la fosse septique et par la suite le l'enfoncement celle ci et la détérioration ,le béton autour de la fosse commence à s'effriter. J'ai contacter mon Assurance Mutant par lettre R.C, jusqu'à ce jour pas de nouvelle. Mais avec la tempête de janvier 2009 le problème s'aggrave, que dois-je faire s.v.p.

LE 19/02/2009

Mon assureur me repond / votre problème est avec EDF et non avec nous, malgré que la tempête a balayé la gironde avec un vent de 120 à 140 km/h qui a causé la coupure du courant pendant 4 jours qui a aggravé le problème de ma fosse.

Que dois-je faire s'il vous plait je sent l'arnaque derrière tout ça

cordialement.

Par **chaber**, le **28/02/2009** à **06:56**

Bonjour,

Reprenez vos conditions générales garantie Tempêtes: action directe du vent ou du choc d'un

corps renversé ou projeté par le vent

Relisez également la définition des catastrophes naturelles. Si vous commune a été classée, vous aviez 10j à partir de la date de publication au journal officiel pour faire votre déclaration " la garantie couvre le coût des dommages matériels directs subis par les biens"

Par **nrehouma**, le **28/02/2009** à **18:57**

merci pour votre reponse Chaber

cordialement